



## Compte rendu du Conseil d'Administration du 7 octobre 2020

**Présents :** Guy Billard, Nicolas Calvez, Bruno Demelin, François Diéval, Stéphanie Dubille, Antoine Gicquel, Laurence Guillaume, Jean-Michel Grelaud, Morgane Kerreneur, Pascal Lalloué.

**Excusés :** Sophie Rouaud (pouvoir à Laurence Guillaume).

**Absents :** Néant

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel Grelaud

### Ordre du jour initial

- Validation du PV de l'Assemblée Générale 2020
- Modification du règlement intérieur
- Adhérents saison 2020/2021
- Organisation du concours Salle
- Point sur la trésorerie
- Synthèse commission entraîneurs du 23/09/2020
- Synthèse commission jeunes
- Synthèse commission site Internet
- Demande de Saint Jacques-de-la-Lande pour la location de CÉREUS
- Point sur le développement des outils informatiques
- Point sur le projet 'Terrain d'entraînement Parcours'
- Point sur les projets 'Terrain d'entraînement FITA', 'Salle de tir'

### Ajout(s) à l'ordre du jour initial

- Sollicitation de l'école Ecole Supérieure Cinéma & Audiovisuel (ESRA)
- Organisation d'un concours T.A.E. en juin 2021
- Prochaine réunion du Conseil d'Administration

Début de la réunion : 19h36

Fin de la réunion : 21h55

### Validation du PV de l'Assemblée Générale 2020

La version finale diffusée aux membres du Conseil d'Administration le 14/09/2020 est validée, elle peut être mise en ligne sur le site Internet du club.

➔ **Action 20-10-01 :** *Envoyer la version finale du PV de l'AG 2020 au format PDF pour publication.*

*Pour action : Jean-Michel & Guy*



## Modification du règlement intérieur

A la suite du départ inopiné de Gilles Guthertz, au lendemain des forums des associations, pour convenance personnelle, laissant sans entraîneur les créneaux jeunes du mercredi.

Le club ayant, ces deux dernières saisons, financé les formations « entraîneur N1 » et « sport santé » de Gilles.

Le Conseil d'Administration a décidé de faire évoluer le règlement intérieur du club pour ce qui concerne le départ des entraîneurs et des arbitres dont la formation aurait été financée par le club.

Dans ce but, Morgane a rédigé le projet de l'article 12 bis du règlement, les membres du Conseil d'Administration en prennent connaissance.

Après de nombreux échanges, sur la durée du préavis, puis sur la possibilité d'étendre la portée de cet article à tous les adhérents qui bénéficieraient d'une formation financée par le club, un consensus s'établit autour de la formulation suivante :

### Article 12 bis - ENGAGEMENTS RELATIFS AUX FORMATIONS PRISES EN CHARGE PAR LE CLUB

Chaque adhérent.e, dont une formation (notamment entraîneur.e, arbitre, dirigeant.e) est prise en charge par le club, s'engage à exécuter les missions liées à cette formation pendant au moins 2 saisons, sous peine de devoir rembourser tout ou partie des frais de formation, sur décision du Conseil d'Administration.

Le remboursement des frais ne sera pas dû si l'adhérent.e en question justifie d'un motif professionnel, scolaire ou médical l'empêchant d'exécuter son engagement. Tout autre motif sera laissé à l'appréciation du Conseil d'Administration.

En tout état de cause, l'adhérent.e s'engage à prévenir par écrit le Conseil d'Administration de son départ le plus tôt possible et au plus tard le 1<sup>er</sup> août de la saison sportive en cours.

➔ **Action 20-10-02** : *Envoyer le fichier «source » du règlement intérieur afin d'y intégrer ce nouvel article*

*Pour action : **Bruno & Jean-Michel***

➔ **Action 20-10-03** : *Envoyer la nouvelle version du règlement intérieur afin qu'il puisse être mis à disposition sur le site Internet du club.*

*Pour action : **Jean-Michel & Guy***

**Hors réunion** : *Ne serait-il pas opportun d'envoyer un message à tous les adhérents après la mise en ligne de cette nouvelle version du règlement intérieur ?*

➔ **Action 20-10-17** : *Envoyer un message à tous les adhérents afin de les informer de la mise en ligne d'une nouvelle version du règlement intérieur.*

*Pour action : **Jean-Michel***



## Adhérents saison 2020/2021

Au 7 octobre 2020 :

- 92 adhérents sont enregistrés, dont 4 pour lesquels le dossier d'inscription est attendu (Jean-Nicolas A., Luc R., Axel B., Matthieu S.).
- 67 dossiers complets ont permis la délivrance par la F.F.T.A. de la licence 2020-2021.

La répartition de ces archers dans les créneaux de cours et d'entraînements est la suivante :

Créneau	Nombre d'archer
Détachés : Adultes	2
Lundi - 18h30 à 20h30 : Jeunes - Compétition N1   Accession à la compétition	10
Lundi - 20h30 à 22h30 : Adultes - Confirmés   Accession à la compétition	12
Mardi/Jeudi - 18h30 à 20h30 : Jeunes - Compétition N2   Compétition confirmés	14
Mardi/Jeudi - 20h30 à 22h30 : Adultes - Compétition   Compétition confirmés	13
Mercredi - 14h00 à 15h30 : Jeunes - Débutants C1   Ecole de tir	6
Mercredi - 15h30 à 17h30 : Jeunes - Débutants C2   Ecole de tir	6
Vendredi - 14h00 à 16h00 : Adultes - Section FFSA   Ecole de tir	1
Vendredi - 20h15 à 22h15 : Adultes - Débutants   Ecole de tir	12
Samedi - 11h00 à 12h00 : Jeunes - Débutants   Eveil au tir	11
Samedi - 9h00 à 10h30 : Jeunes - Compétition   Compétition confirmés	8

A noter : Certains archers sont à l'effectif de plusieurs créneaux.

Bruno indique qu'il va former 5 archers pour l'association « Retraite active » afin qu'ils puissent encadrer dans de bonnes conditions. Ces 5 archers seront adhérents du club et seront licenciés F.F.T.A..

En complément, Bruno nous informe que 5 adhérents de l'association « le temps du regard » participeront au créneau F.F.S.A. du vendredi après-midi sous la responsabilité de Nidam Ridaoui.

Ces 2 groupes d'adhérents porteront ainsi l'effectif du club à 102 adhérents pour la saison 2020-2021.

Laurence rappelle de quoi est constitué un dossier d'inscription complet :

- Nouveaux adhérents : Document d'inscription « quatre pages » du club, signé partout où cela est attendu, certificat médical, règlement de l'adhésion.
- Renouvellement : Document d'inscription « une page » du club signé, les 2 premières pages du document F.F.T.A. signées, éventuellement un certificat médical (en fonction de la mention portée sur le document F.F.T.A.), règlement de l'adhésion.

Afin d'anticiper les évolutions législatives, il est convenu que les documents d'inscription du club devront mentionner : le genre (Féminin/Masculin/Autre), le nom de naissance, la nationalité, la ville de naissance.

➔ **Action 20-10-04** : *Envoyer les fichiers sources des documents d'inscription du club afin qu'il puissent y être ajoutés les éléments convenus.*  
*Pour action : Bruno & Jean-Michel*



## Organisation du concours Salle

Le 30 septembre, faute d'un nombre d'inscriptions suffisant d'archers extérieurs au club, probablement lié au contexte sanitaire, notre concours sélectif salle a été annulé.

A ce jour, nul ne sait combien de concours sélectifs salle auront réellement lieu, leurs organisateurs devant respecter simultanément plusieurs protocoles sanitaires : celui de la F.F.T.A., celui du département, celui de la commune où se tient le concours.

A chaque concours, le protocole applicable peut varier, il convient que les compétiteurs des Archers de Lailé s'y conforment absolument.

➔ **Action 20-10-05** : *Émettre un message en ce sens à l'ensemble des adhérents, hormis les nouveaux licenciés.*  
Pour action : **Jean-Michel**

## Point sur la trésorerie

Laurence indique qu'à ce jour la situation de la trésorerie est saine, le solde du compte chèque est de 2 144€, celui du compte épargne est de 5 765€.

L'absence de saison extérieure 2019-2020 explique en partie cette situation.

A noter qu'une facture de 2 762€ sera émise par la F.F.T.A, fin octobre, pour le paiement des licences 2020-2021 enregistrées à la date de la notification.

Une dépense de 4 800€ a été effectuée pour l'achat de STRAMIT : panneaux pour le concours salle (investissement amortissable), bandes pour la réfection de nos cibles mobiles (frais de fonctionnement).

Un surcoût d'assurance est prévu pour ce qui concerne le local de stockage mis à notre disposition par Pascal Lalloué à Abbaretz. Ce local sert à entreposer le matériel le plus encombrant permettant l'organisation de nos concours. Y sont entreposés, sur palettes : les 3 éléments du podium, 10 EGERTON, 9 STRAMIT, 10 chevalets « standard », hors palettes : 2 chevalets « poulies », 2 chevalets « poussins », les filets de protection et leurs poteaux, les 4 rouleaux de moquette verte, les panneaux « vert/jaune » et leurs poteaux.

L'association « le temps du regard » va effectuer un versement de 600€ et la location des kits « compétition » va rapporter 200€, sachant que depuis mars 2020, les mensualités de ces kits étaient suspendues.

## Synthèse commission entraîneurs du 23/09/2020

Le compte-rendu de la commission entraîneurs du 23/09/2020 est disponible sur le site Internet du club.

Nicolas (responsable de la commission entraîneurs) n'a rien à y ajouter à ce jour.



## Synthèse commission jeunes

Le compte-rendu de la commission jeunes du 12/09/2020 a été transmis aux membres du Conseil d'Administration pour validation.

Bruno demande des précisions sur l'organisation de la sortie « Bowling » prévue le 10 octobre.

Antoine (président de la commission jeunes) indique qu'il y a, à ce jour, 6 inscrits sur 8 possibles, qu'un seul a demandé à être transporté, les autres seront transportés par leurs parents. 2 encadrants, membres de la commission jeunes, les accompagneront.

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du Bowling, sauf sur la piste.

Antoine s'interroge sur la possibilité d'organiser un concours ludique pour Halloween, la capacité d'accueil de notre salle étant limitée à 10 archers, en raison des contraintes sanitaires en vigueur. Or un potentiel de 30 archers a été identifié par la commission jeunes.

Bruno demande sur quel format ce concours est envisagé, en ligne, ou par atelier (comme la journée des amazones) ? En ligne indique Antoine, éventuellement dans le sens de la longueur avec des cibles à 7 mètres.

➔ **Action 20-10-06** : *Solliciter la mairie afin de savoir si une telle organisation serait autorisée.*  
Pour action : **Bruno**

➔ **Action 20-10-07** : *Lancer les inscriptions auprès des archers identifiés.*  
Pour action : **Antoine**

La date de la prochaine réunion de la commission jeune n'a pas encore été fixée.

Le Conseil d'Administration approuve le compte-rendu de la commission jeunes du 12/09/2020, il peut être mis en ligne.

➔ **Action 20-10-08** : *Envoyer au format PDF, le CR de la réunion du 12/09 pour publication sur le site Internet du club.*  
Pour action : **Antoine & Guy**

## Synthèse commission site Internet

Guy (responsable du site Internet) indique que le site est mis à jour quasiment chaque jour, en particulier pour ce qui concerne les mandats des concours.

Guy a supprimé les archers de la saison 2019-2020, il ajoute les archers de la saison 2020-2021 au fur et à mesure de la création, ou du renouvellement, de leur licence F.F.T.A. Pour cela il utilise une extraction des données F.F.T.A. au format CSV que lui fournit Laurence.

Guy demande à ce que, lors du chargement des documents internes sur le site, l'accès à ces documents soit systématiquement autorisé au(x) membre(s) de la commission site Internet.

Bruno et Guy s'accordent sur l'usage conjoint du site et de Facebook, les informations « institutionnelles » présentes sur le site peuvent être – ensuite – relayées sur Facebook (avec un lien vers la page idoine du site), l'inverse n'étant pas forcément approprié.

Bruno indique que de nombreux archers d'autres clubs fréquentent régulièrement notre site.



## Demande de Saint Jacques-de-la-Lande pour la location de CÉREUS

Les concours sélectifs salle de Vezin-le-Coquet et de Saint Jacques-de-la-Lande sont organisés le même weekend. Bretagne Archerie ne dispose que d'un seul « Quickness – Chronotir » qui a été loué, en premier, par le club de Vezin.

Xavier Mortagne (vice-président du club de St Jacques) a demandé à Bruno de pouvoir utiliser notre logiciel « CÉREUS », ainsi que le matériel qui nous permet de le mettre en œuvre (PC portable, câbles VGA, trépieds et écrans, haut-parleurs). Bruno ne souhaite pas que cela prenne la forme d'une location (ce que Morgane indique comme n'étant pas nécessairement compatible avec les statuts du club), mais d'un prêt en échange d'une contrepartie à définir.

Il est acté qu'une caution de 500€ sera demandée et que Jean-Michel sera chargé de la formation de 2 personnes du club de Saint Jacques (prévoir *a minima* 2 heures), ainsi que de l'installation et du démontage de l'ensemble du matériel.

➔ **Action 20-10-09** : *Prendre contact avec le club de Saint Jacques pour planifier :*  
1/ la formation de leurs bénévoles (de préférence au cours de la semaine du 2 au 6 novembre)  
2/ l'installation du matériel (a priori le vendredi 6 /11 en fin d'après-midi)  
Pour action : **Bruno**

## Point sur le développement des outils informatiques

A la demande de Bruno, Jean-Michel a conçu et réalisé au cours du mois de septembre, deux outils à usage interne. Ce sont des outils en ligne, basés sur « Google Sheet », leur manuel d'utilisation sera envoyé aux membres du Conseil d'Administration et aux entraîneurs. Les données contenues par ces outils sont consultables par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et par l'ensemble des entraîneurs. Ces outils ne sont pas publics.

L'outil « AdL-Gestion des concours » a été mis à disposition de Stéphanie (gestionnaire des concours) le 1<sup>er</sup> octobre, il remplace deux classeurs Excel.

Il permet à Stéphanie, à partir des fichiers CSV produit par le site Internet, de générer et d'imprimer la fiche d'inscription envoyée aux clubs organisateurs et d'y associer le chèque de paiement. Après chaque concours, Jean-Michel enregistre le score et le classement des archers, ainsi que le classement des équipes, ce qui alimente des statistiques que Bruno pourra utiliser pour les bilans sportifs annuels. Les données contenues par cet outil ne sont modifiables que par Stéphanie (inscriptions) et Jean-Michel (développement, paramétrage et résultats).

*A noter que les données de référence des archers qu'il contient (licence, prénom, nom, date de naissance, catégorie FFTA, @mail) sont une copie conforme, mise à jour sans intervention humaine, des données gérées par l'outil « AdL-Adhérents & Créneaux » (cf. ci-après).*

L'outil « AdL-Adhérents & Créneaux » a été mis à disposition de Bruno le 29 septembre, il remplace le classeur Excel « Répartition des cours 2020-2021 ».

Il permet d'intégrer les extractions des licences F.F.T.A. avec les données personnelles des archers fournies dans les dossiers d'inscription, d'affecter les archers sur les créneaux de cours et d'entraînements, de générer la liste de l'effectif de chacun de ces créneaux, d'alimenter des statistiques



de répartition des archers en termes de sexe, de catégorie F.F.T.A., de type de licence, de localité de résidence. Les données contenues par cet outil ne sont modifiables que par Bruno et Laurence (Adhérents) et Jean-Michel (développement, paramétrage et Licences F.F.T.A.).

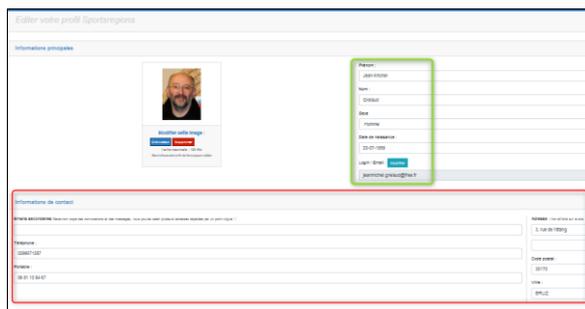
Jean-Michel propose de faire évoluer cet outil afin que Guy puisse disposer de manière autonome des données utiles au bon fonctionnement du site Internet, ce qui déchargerai Laurence de l'extraction de et de la transmission de l'intégralité de données F.F.T.A. vers Guy.

- ➔ **Action 20-10-10** : *Envoyer les manuels d'utilisation des deux outils au membres du Conseil d'Administration et aux entraîneurs.*  
Pour action : **Jean-Michel**
- ➔ **Action 20-10-11** : *Transmettre la liste des données adhérents nécessaires et suffisantes au bon fonctionnement du site Internet.*  
Pour action : **Guy**
- ➔ **Action 20-10-12** : *Ajouter à l'outil « AdL-Adhérents & Créneaux », un onglet ne comportant que les données adhérents nécessaires et suffisantes au bon fonctionnement du site Internet.*  
Pour action : **Jean-Michel**

**Hors réunion** : Le site Internet SportsRégions des Archers de Lailé n'expose – en mode non connecté, comme connecté – que les données suivantes :



Après connexion, chaque membre à accès à sa fiche personnelle :



Guy doit nous confirmer que les données encadrées en rouge ci-dessus ne sont pas exploitées dans le cadre du paramétrage qu'il administre.

Dans ce cas, afin de ne pas risquer une exposition des données personnelles (cf. R.G.P.D.) de nos archers en cas de piratage de notre site, ou des serveurs SportsRégions, ne serait-il pas opportun de supprimer ces données des serveurs SportsRégions ?



## Point sur le projet 'Terrain d'entraînement Parcours'

Une description du terrain mis à disposition par un de nos adhérents a fait l'objet d'un document spécifique transmis aux entraîneurs et ce point a aussi été abordé lors de la dernière réunion de la commission entraîneurs.

Depuis, une visite conjointe André/Jean-Michel a eu lieu, ils ont identifié une zone qui pourrait faire l'objet des premiers aménagements (débroussaillage léger et mise en place de buttes de tir sommaires). Une 2<sup>ème</sup> visite (François, Guy et Jean-Michel) doit être programmée, en fonction des contraintes de François.

➔ **Action 20-10-13** : *Proposer un créneau d'au moins une heure pour effectuer un visite du terrain.*  
*Pour action : François*

## Point sur les projets 'Terrain d'entraînement FITA', 'Salle de tir'

Aucune avancée depuis l'Assemblée Générale, Bruno estime que le projet de salle de tir ne verra pas le jour avant 5 ans.

François demande si le projet de la F.F.T.A. « [Plan d'équipement de la FFTA : 50 salles pour tirer à l'arc](#) » ne pourrait pas être mis en avant auprès de la commune pour une installation sur la parcelle « réservée » pour le terrain d'entraînement FITA ?

## Sollicitation de l'école Ecole Supérieure Cinéma & Audiovisuel (ESRA)

Bruno, à l'image de ce qui avait été fait à Guichen il y a quelques années, souhaite proposer à cette école de venir faire un film/reportage sur notre club.

Morgane indique connaître un élève ingénieur du son qui étudie dans cette école.

Bruno va, en parallèle, les contacter dans le cadre du CDOS 35.

➔ **Action 20-10-14** : *Prendre contact avec l'ESRA afin d'exposer cette demande.*  
*Pour action : Jean-Michel*

## Organisation d'un concours T.A.E. en juin 2021

Bruno propose d'organiser un concours TAE 70 mètres ou TAE 50 mètres pendant la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juin 2021(terrain libéré par les footballeurs).

François rappelle la difficulté d'organisation de celui de juin 2019 (seulement 5 bénévoles présents), il pense que seul un Championnat Départemental (TAE 70m et TAE 50m en simultané) permettrait de mobiliser suffisamment de participants, compétiteurs comme bénévoles. Les membres du Conseil d'Administration étant partagé sur cette organisation, la décision est mise au vote.

**Vote à main levée : Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 4 ➔ Adopté à la majorité**

➔ **Action 20-10-15** : *Inscrire le concours auprès des instances fédérales et nous en communiquer la date et la forme.*  
*Pour action : Bruno*



## Prochaine réunion du Conseil d'Administration

La prochaine réunion du Conseil d'Administration aura lieu le mercredi 16 décembre 2020 à 19h30.

➔ **Action 20-10-16** : *Envoyer l'invitation par mail, puis en temps utile, solliciter les membres du Conseil d'Administration pour bâtir l'ordre du jour et enfin, envoyer la convocation.*

*Pour action : Jean-Michel*

## Liste des actions

N°	Actions	Statut	Responsable	Date début	Date Fin
20-10-01	Envoyer la version finale du PV de l'AG 2020 au format PDF pour publication.	Fait	Jean-Michel & Guy	07/10/20	08/10/20
20-10-02	Envoyer le fichier «source» du règlement intérieur afin d'y intégrer ce nouvel article	Fait	Bruno & Jean-Michel	07/10/20	10/10/20
20-10-03	Envoyer la nouvelle version du règlement intérieur afin qu'il puisse être mis à disposition sur le site Internet du club.	Fait	Jean-Michel & Guy	07/10/20	10/10/20
20-10-04	Envoyer les fichiers sources des documents d'inscription du club afin qu'il puissent y être ajoutés les éléments convenus.	En cours	Bruno & Jean-Michel	07/10/20	09/10/20
20-10-05	Émettre un message en ce sens à l'ensemble des adhérents, hormis les nouveaux licenciés	Fait	Jean-Michel	07/10/20	10/10/20
20-10-06	Solliciter la mairie afin de savoir si une telle organisation serait autorisée.	A faire	Bruno	07/10/20	
20-10-07	Lancer les inscriptions auprès des archers identifiés.	A faire	Antoine	07/10/20	
20-10-08	Envoyer au format PDF, le CR de la réunion du 12/09 pour publication sur le site Internet du club.	Fait	Antoine & Guy	07/10/20	08/10/20
20-10-09	Prendre contact avec le club de Saint Jacques pour planifier : 1/ la formation de leurs bénévoles (de préférence au cours de la semaine du 2 au 6 novembre) 2/ l'installation du matériel (a priori le vendredi 6 /11 en fin d'après-midi)	A faire	Bruno	07/10/20	08/10/20
20-10-10	Envoyer les manuels d'utilisation des deux outils aux membres du Conseil d'Administration et aux entraîneurs.	Fait	Jean-Michel	07/10/20	08/10/20
20-10-11	Transmettre la liste des données adhérents nécessaires et suffisantes au bon fonctionnement du site Internet.	Fait	Guy	07/10/20	09/10/20
20-10-12	Ajouter à l'outil « AdL-Adhérents & Créneaux », un onglet ne comportant que les données adhérents nécessaires et suffisantes au bon fonctionnement du site Internet.	En cours	Jean-Michel	07/10/20	
20-10-13	Proposer un créneau d'au moins une heure pour effectuer une visite du terrain.	Fait	François	07/10/20	10/10/20
20-10-14	Prendre contact avec l'ESRA afin d'exposer cette demande.	Fait	Jean-Michel	07/10/20	13/10/20
20-10-15	Inscrire le concours auprès des instances fédérales et nous en communiquer la date et la forme.	A faire	Bruno	07/10/20	
20-10-16	Envoyer l'invitation par mail, puis en temps utile, solliciter les membres pour bâtir l'ordre du jour et enfin, envoyer la convocation.	En cours	Jean-Michel	07/10/20	
20-10-17	Envoyer un message à tous les adhérents afin de les informer de la mise en ligne d'une nouvelle version du règlement intérieur.	Fait	Jean-Michel	09/10/20	10/10/20



## Les dates à retenir par les Archers de Lailé

Date	Événement
Sam. 10/10/2020	Commission jeunes : sortie Bowling
Sam. 31/10/2020	Commission jeunes : concours ludique d'Halloween (à confirmer)
Mer. 09/12/2020	Réunion de la commission entraîneurs
Mer. 16/12/2020	Réunion du Conseil d'Administration
Sam. 16/01/2021	Saint Sébastien (ouvert à tous) <i>Organisation commission jeunes</i>
Sam. 27/02/2021	Concours Interne pour les 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année de tir à l'arc <i>Organisation commission jeunes</i>
Mer. 03/03/2021	Réunion de la commission entraîneurs
Sam. 27/03/2021	Commission jeunes : 2 <sup>ème</sup> journée de cohésion
Sam. 17/04/2021	Journée des Amazones <i>Organisation commission jeunes</i>
Mer. 16/06/2021	Réunion de la commission entraîneurs
Mer. 29/08/2021	Tir du Roy (ouvert à tous) <i>Organisation commission jeunes</i>

Fin du document